



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 081-218102572-20240325-2024DEL16-DE



Date de la convocation :
19 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vint cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/16

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLÉ, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Membres excusés :

Patrick CENTELLES pouvoir à Thierry CAYRE
Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES
Emile DELPOUX pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**CANDIDATURE A
L'IMPLANTATION
D'UN ESPACE
LABELLISE
« FRANCE
SERVICES »**

Nombre de votants
25

Rapporteur : Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville a bénéficié d'un accompagnement renforcé de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en vue d'élaborer sa stratégie bourg-centre avec l'appui du cabinet ESPELIA.

Bien que située au sein de l'agglomération de l'Albigeois, le diagnostic réalisé à cette occasion a mis en évidence les nombreux atouts du bourg centre en terme d'attractivité, et la nécessité de conforter son rôle de centralité au regard d'un bassin de vie élargi, rayonnant sur la partie nord-est de l'agglomération. L'analyse du territoire et de sa population a également mis en évidence l'importance des besoins sociaux existant et à venir, ainsi que les nécessités d'accompagnement de nos publics en difficulté (monoparentalité, jeunesse, précarités énergétiqueS etc.).

Ces enjeux ont conduit la ville à réfléchir aux réponses possibles à apporter dans le temps ainsi qu'aux partenaires à mobiliser afin de rendre possible ce futur souhaité pour Saint-Juéry.

Votes :

Adopté à l'unanimité

La stratégie territoriale « Saint-Juéry Demain », en cours de construction, peut se résumer comme suit : « Faire de Saint-Juéry une ville identitaire à taille humaine, ouverte sur son bassin de vie immédiat, dans laquelle, qualité de service, vie collective et de proximité, solidarité, valorisation des espaces naturels sont les moteurs de son développement ».

Dans ce contexte, le dispositif des Maisons France Services apparait comme une réponse particulièrement adaptée aux besoins et enjeux du territoire. Labellisé par l'Etat, France Services permet de mutualiser un accueil physique dédié à l'écoute, l'orientation et l'aide aux démarches en lignes afin de permettre à la population de bénéficier d'un meilleur accès aux services existants. Le service est ouvert à minima 24h par semaine, avec 2 agents d'accueil. Une convention de partenariat est signée avec les partenaires identifiés, à minima (Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, La Poste, Direction Générale des Finances Publiques, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la justice).

Afin de garantir la pérennité de ce lieu mutualisé, la ville bénéficie d'un accompagnement annuel de l'Etat en fonctionnement à hauteur de 50 000 € et de subventions pouvant aller jusqu'à 50% des aménagements et équipements rendus nécessaires.

L'analyse technique menée par les services conduit à positionner le guichet France Services dans les locaux de l'espace Victor Hugo où se situent le Centre Social et Culturel et le service jeunesse. En effet, outre le fait que le recueil et la remise de titre d'identité et de voyage assurés en mairie ne figurent pas dans ce bouquet de services, l'espace Victor Hugo bénéficie déjà de l'implantation physique de partenaires institutionnels dédiés. Une telle implantation s'inscrit surtout en cohérence avec les retours d'expérience positifs d'implantation des nouveaux lieux de services hybrides, des tiers-lieux, qui se créent dans les communes. En mêlant plusieurs fonctions, par le croisement des publics qui les fréquentent, ils facilitent l'accès des personnes et recréent du lien social dans ces territoires

Entendu le présent exposé,

Considérant l'adéquation du projet avec les orientations de la stratégie de développement durable du territoire définies avec l'accompagnement de l'ANCT,

Considérant l'intérêt et l'adéquation du dispositif des Maison France Services, au regard des besoins économiques et sociaux de la population et du renforcement de l'attractivité du bourg centre découlant de cette nouvelle offre de service mutualisée ;

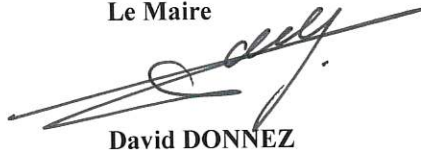
Considérant l'intérêt et la cohérence d'implanter cet espace au Centre Victor Hugo, situé en cœur de bourg ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **MANDATE** Monsieur le Maire afin de présenter la candidature de la ville de Saint-Juéry auprès de l'Etat, pour l'implantation d'un espace labellisé « France Services » au centre Victor Hugo.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE